GAM Inst BVG/LPP 25

Catégorie de parts A1 / Monnaie CHF

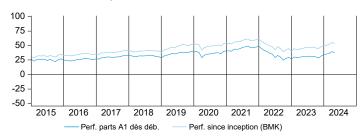
G A M

30.04.2024

Pôle d'investissement et destinataires

Le fonds investit à l'international dans des obligations à revenu fixe ou variable ainsi que dans des titres de participation d'entreprises. Le quota d'actions stratégique s'élève à 25%. Le fonds s'adresse exclusivement aux investisseurs qualifiés tels que banques, organismes de négociation de valeurs mobilières (y compris clients signataires d'un contrat de gestion d'actifs écrit), organismes de prévoyance enregistrés, compagnies d'assurance, entreprises au sens de l'art. 10, al. 3. LPCC.

Evolution de la valeur liquidative



en %en	YTD	1M	3M	6M	1A	3A p.a.	5A p.a.	10A p.a.	dès début,
									p.a.
Fonds	2.53	-1.06	1.91	7.33	5.50	-1.34	0.23	1.41	2.21
BM	2.60	-0.69	2.36	6.35	6.24	-0.53	0.92	2.26	2.98
Perf. glissante	30.04. - 30.04.		30.04.20 - 30.04.20		30.04.202 30.04.202		0.04.2020 0.04.2021		04.2019
Fonds		5.50	-4	.57	-4.6	1	7.61		-2.10
BM		6.24	-3	.07	-4.4	2	6.62		-0.26

Changement de nom: Julius Baer Institutional Funds - Julius Baer Inst BVG/LPP 25 Fund, au 30.06.17 GAM Institutional - BVG/LPP 25 Fund.

La performance passée ne préjuge pas des résultats présents ou futurs. Les chiffres relatifs à la performance se réfèrent à la valeur liquidative et s'entendent bruts des coûts et commissions (par exemple frais de transaction et droits de garde acquittés par l'investisseur) facturés lors de l'émission, du rachat ou de l'échange des parts. Les indications reposent sur des chiffres libellés en CHF. Si cette devise diffère de celle du pays où réside l'investisseur, le rendement est susceptible d'augmenter ou de diminuer sous l'effet des fluctuations monétaires. Les indices ne peuvent pas être achetés directement

Statistique

Volatilité fonds/benchmark (%)	6.26 / 6.13 ¹	Tracking Error (%)	1.56 ¹
Information ratio/Sharpe ratio	-0.52 / -0.28 ¹	Corrélation	0.971
Jensen Alpha/Beta	-0.82 / 0.99 ¹		
Durée résiduelle en années	6.99	Duration modifiée	5.97
Rend. à l'échéance (nominal) (%)	2.24		

¹ calculé sur 3 ans

Indications légales importantes

Sources: Bloomberg, Rimes, GAM. Veuillez s.v.p. prendre note des indications légales importantes à la fin de ce document. Avant toute adhésion, veuillez lire le prospectus et le KIID à votre disposition sur www.funds.gam.com et auprès des distributeurs.

Les instruments financiers mentionnés sont fournis à titre d'illustration uniquement et ne doivent être considérés comme une offre directe, une recommandation d'investissement ou des conseils en investissement. Les allocations et les participations sont sujettes à changement.

Document marketing pour investisseurs professionnels

Données principales

VNI	CHF 138.00
Actif net du fonds	CHF 8.65 Mio.
Devise de référence	CHF
Catégorie de parts	A1 (capitalisation)
Bloomberg Ticker	JBB25A1 SW
Numéro de valeur ISIN	CH0103625197
Numéro de valeur CH	10362519
Société de Gestion	GAM Investment Management (Switzerland) AG
Direction du fonds	GAM Investment Management (Switzerland) SA
Structure juridique	FCP de droit suisse
Fonds actif depuis	30.11.2004
Domicile	Suisse
Benchmark	Cust. Benchmark
Total Expense Ratio	0.78% (31.08.2023)
Frais en faveur du fonds	d'émission: 0.20% de rachat: 0.20%
Enregistrés en	CH

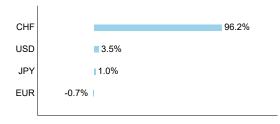
Les plus grandes positions

Titre		%
GAM Inst CHF Foreign Bd	CHF	25.17
GAM Inst CHF Domestic Bd	CHF	23.50
GAM Inst Swiss Eq	CHF	11.23
GAM INST WORLD BD-B2	CHF	6.04
GAM Inst Dollar Corporate Bd	CHF	5.90
Total		71.84

Répartition par types d'investissement "OPP2"



Répartition par devises



Les structures du fonds prennent en compte des instruments financiers dérivés et leur exposition. Il est donc possible que leur somme ne soit pas de 100% si le fonds investit dans ces instruments. La monnaie de base de ce compartiment est indiquée dans le prospectus.

GAM Inst BVG/LPP 25



Catégorie de parts A1 / Monnaie CHF

30 04 2024

Document marketing pour investisseurs professionnels

Risques

Capital sous risque: Les instruments financiers engendrent un facteur de risque. Par conséguent, la valeur de l'investissement et le rendement qui en résulte peuvent varier et la valeur initiale de l'investissement investi ne peut pas être garantie.

Alpha (Jensen): L'alpha mesure la performance d'un placement (fonds) par rapport à son indice de référence (benchmark). Un alpha positif signifie que la valeur d'un fonds a généré un rendement supérieur à l'indice de référence.

Beta: Le facteur bêta décrit dans quelle mesure le cours d'une action reproduit l'évolution de valeur d'un indice, soit si l'action évolue mieux ou moins bien

que le marché.

Corrélation: Mesure statistique établissant le rapport linéaire (ou degré de parallélisme) entre deux séries de chiffres, comme par exemple la performance

de deux placements en actions. **Duration:** Elle désigne la durée d'immobilisation du capital dans un placement monétaire, obligataire ou dans d'autres droits de créance et en définit la sensibilité du prix envers les modifications de taux. À la différence de la durée résiduelle, la duration tient compte des paiements d'intérêts et d'autres récupérations du capital investi.

Duration modifiée: Il s'agit d'un indicateur de risques qui mesure l'effet des fluctuations de cours sur un emprunt ou un portefeuille d'emprunts. Duration résiduelle: Période restante avant la date d'échéance pour le remboursement d'une obligation.

Fonds faîtier: Egalement nommé fonds de fonds. Il s'agit d'un fonds de placement qui investit sa fortune dans d'autres fonds cibles.

High watermark: Le principe du «high watermark» prévoit le plafonnement ou le relèvement éventuel de la commission de performance. Selon ce principe, le gestionnaire du fonds en investissements ne perçoit de rémunération correspondante que lorsque le fonds dépasse le niveau de rendement le plus haut iamais atteint depuis lors.

Índice de référence: l'indice de référence ou Benchmark (BM) sert de base de comparaison pour mesurer la performance réalisée par un fonds de

Information Ratio: Pour l'Information Ratio, on établit le rapport entre le rendement supplémentaire obtenu et le risque supplémentaire encouru. La valeur obtenue peut être utilisée pour une évaluation de la gestion active.

Ratio Sharpe: Le ratio Sharpe (performance corrigée du risque) est obtenu en calculant la différence entre le rendement moyen annualisé et le rendement sans risque. Le résultat est divisé par l'écart-type annualisé des rendements. Plus la ratio Sharpe est élevé et meilleure est la performance du fonds par rapport au potentiel de risque de son portefeuille.

Rendement à l'échéance: Le rendement à l'échéance (« yield to maturity » en anglais) est le rendement moyen que génère un placement chaque année s'il

Risk rating (SRI): L'indicateur synthétique de risque repose à la fois sur la mesure du risque de marché et sur celle du risque de crédit. La mesure du risque de marché se fonde sur une mesure de la volatilité annualisée, calculée sur les 5 dernières années de l'historique si disponible. En l'absence d'un historique de l'indicateur synthétique selon le crédit de crédit de crédit de la volatilité annualisée, calculée sur les 5 dernières années de l'historique si disponible. En l'absence d'un historique selon le crédit de de performance sur 5 ans, les données sont complétées par celles d'un fonds de référence, de l'indice de référence ou d'une simulation historique, selon le cas. Ce profil est déterminé sur la base de données historiques qui, en tant que telles, peuvent ne pas constituer des indicateurs fiables du profil de risque futur. La mesure du risque de crédit évalue les risques de crédit et de concentration au sein du portefeuille. Les indicateurs ne sont pas garantis et peuvent évoluer au fil du temps. La catégorie la plus basse ne signifie pas « sans risque ».

Total Expense Ratio (TER): Le Total Expense Ratio (TER) indique la totalité des frais encourus par le fonds sur un an et est exprimé en pourcentage. Le TER permet une comparaison précise des coûts des fonds de différentes sociétés.

Tracking Error: Le Tracking Error mesure l'écart de rendement d'un fonds par rapport à son benchmark.

Volatilité: Indicateur de risque concernant la bande de fluctuation d'une valeur (par exemple le cours ou le rendement d'un papier-valeur ou d'une part de fonds) durant une période déterminée; la volatilité est reproduite le plus souvent sous forme d'écart type. Plus la volatilité est importante et plus la bande de fluctuation sera élevée.

Yield to worst: taux de rendement le plus faible qu'un investissement dans une obligation remboursable est susceptible de générer, sous réserve de

l'absence de défaillance de ladite obligation.

Disclaimer

Informations juridiques importantes

données figurant dans ce document ne sont fournies qu'à titre informatif et ne comportent pas de conseil en investissement. Les opinions et évaluations contenues dans ce document peuvent changer et reflètent le point de vue de GAM dans les conditions conjoncturelles actuelles. Le présent document constitue un document marketing. Les placements ne peuvent être effectués qu'après une lecture approfondie du prospectus actuel et/ou du règlement du fonds, du document d'information clé pour l'investisseur « DICI », des statuts, du rapport annuel et semi-annuel actuel, ainsi que après avoir consulté un spécialiste fiscal et financier indépendant. La valeur et le rendement d'us parties des cendre. Ils sont influés par la volatilité du marché et les fluctuations des taux de change. GAM n'assume aucune responsabilité pour des éventuelles pertes. La performance passée des valeurs et des rendements n'est pas un indicateur de leur évolution courante ou future. La performance des valeurs et des rendements ne considère pas les éventuels coûts et frais incombant lors de l'achat, la vente et/ou l'échange des parts. Les placements collectifs de droit suisse décrits ici s'adressent exclusivement à des investisseurs qualifiés au sens de la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les placements collectifs de capitaux (Loi sur les placements collectifs, LPCC). Direction des fonds est GAM Investment Management (Switzerland) SA, Hardstrasse 201, case postale, CH-8037 Zurich. Les fonds de placement ne sont pas admis pour l'offre ou la distribution publique dans aucun autre Pays. En particulier, les fonds de placement ne sont pas enregistrés aux États-Unis ou dans leurs territoires dépendants et ne peuvent y être ni offerts ni vendus.